

FORWARD



Organe Officiel de la Royale Fédération Travailiste de Football

A.S.B.L. n° id : 419.752.454 :



Éditeur responsable : **M. Betty DENYS**
Rue Félicien Rops 37C bte 5
1070 Bruxelles
Tél & Fax 02/521.23.82
E-mail : ftfasbl@ftf.be

Site web : <https://ftf.be/>

Paraît uniquement sur notre site
le mercredi

54-ème année

n° 30

20 Mars 2024



[L'heure tourne, venez rejoindre notre équipe](#)

"C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès
de SUSANNE dit « SUZY »



épouse de notre ancien membre fédéral Christophe WALLEZ.

En ces moments difficiles, nous tenons à te faire part de nos
sincères condoléances et à partager ta peine."

"Tous les collaborateurs de la Royale Fédération Travailleuse de
Football te prie de recevoir leurs très sincères condoléances et
l'expression de leur profonde sympathie."

CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS



Les clubs et/ou membres repris ci-après sont instamment priés de bien vouloir se présenter devant la commission concernée le **LUNDI 25 Mars 2024**.

Important ! Tout affilié convoqué doit présenter sa carte d'affiliation, faute de quoi, il est considéré comme n'ayant pas comparu. Il peut se faire représenter par un dirigeant de son cercle dûment mandaté à cet effet et pouvant présenter la licence du joueur représenté.

Local : complexe BARCA, route de Lennik 1015 à 1070 Bruxelles

CONVOICATION COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

néant

CONSEIL ADMINISTRATION

Match ANDERLECHT CITY-BEIRA ALTA du 10/03 en D1 score 1-0 - Arbitre ZIANE

Vu le rapport de l'arbitre,

Vu que la rencontre a été jouée sans opposition du club BEIRA ALTA,

Vu le retard de ANDERLECHT CITY

Vu que la rencontre a bien débutée et a été terminée par l'arbitre

Vu que aucun fait d'après match n'est mentionné par l'arbitre

Le bureau décide que le résultat reste acquis, donne une amende de 50€ à ANDERLECHT CITY pour manque d'organisation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIF DE L'ASBL

Le vendredi 19/04/24 aura lieu notre assemblée générale des membres effectif obligatoire, elle débutera à 11h00 précise, rendez-vous est fixé à 10h45. Le lieu sera annoncé plus tard aux membres. **Cet avis compte de convocation officielle.**

Contrôle des comptes annuelle :

Les 3 membres désignés au congrès.2023 sont priés de se présenter au local fédéral le mardi 26/03 à **18h30 précise : durée +- 1 heure**

NEW TEAM : MESBAHI Anouar - **ANDERLECHT CITY** : DEMIREL Kadir

RENAISSANCE : MOKADEM LAROUSSI Mohamed.

PROPOSITION AUX R.O.I

C'est maintenant, les clubs qui veulent faire des propositions dans l'intérêt de la fédération, doivent le faire par écrit pour le lundi 18/03/24 au plus tard.

AUCUNE DEMANDE DE CLUB.

Procès-verbal du Courrier reçu au secrétariat



Sous la présidence de HARMATI

Membres présents : MOUMNI, DENYS, HEYLEN, VANDERVEKEN, , GIORGIO

Excusé : COQUELET, POLLET,

– Par Internet l'officiel ABSSA et URSIB

- Interfédérale : ABSSA 595

- BXL FAMILY déclaration accident

- Rapport arbitre ZIANE match ANDERLECHT CITY-BEIRA ALTA 10/03 en D1

COMMANDE CLUB :

Licence (10) : x Carnet ARBITRAGE : x R.O.I. : X

INSCRIPTION NOUVELLE SAISON 24/25

La distribution des documents pour l'inscription des clubs aura lieu le lundi 15 avril au local fédéral et les documents devront être rentrés pour 29 avril.

NOTE DE FRAIS DES CLUBS N°178

La note de frais adressée à leur secrétaire, n°178 qui a été envoyée le mercredi **28/02** par voie postale. Celle-ci devra être **payée**

AVANT le LUNDI 18 mars 24.

C'EST LA DATE DE RECU OFFICIEL DE NOTRE COMPTE QUI PRIME ;

Pour rappel perte de la rencontre suivante par forfait. SANS APPEL

Non reçu

262 ASCS BELGIUM

malgré rappel non reçue le club est suspendu et perd la rencontre suivante par score de forfait. PREUVE DE PAYEMENT NON PRÉSENTÉE COMME STIPULER.

LES MÊMES RÈGLES POUR TOUS LES CLUBS



La déclaration doit rentrer dans les 6 jours ouvrables avec la LICENCE- ATTENTION SEUL LE CERTIFICAT MÉDICAL DU DOCUMENT D'ACCIDENT EST CORRECT (PAGE 4).

L'accusé de réception avec la référence du dossier est envoyé à la victime et au secrétaire du club afin de confirmer la réception de Ethias que le blessé doit contacter en cas de besoin.

Déclaration : BXL FAMILY :YASSINE OTHMAN 279105 (LB)

Numéro de dossier transmis : BXL FAMILY :YASSINE OTHMAN 279105 (LB)

Certificat de guérison ou attestation : x

CALENDRIER DES RENCONTRES – MODIFICATION

Prévenir vos responsables de terrain pour toutes modifications.

Contrôlez les informations parues au forward, club VOUS ETES RESPONSABLE NEANT

INTERFEDERALE :

ABSSA n°595

NSA JORDY 21/06/00 suspendu 8 matchs

EL BAKKALI Mohamed 06/10/97 suspendu 1 an à partir du 04/03/24

FAGONE GIANLUCA 01/10/91 suspendu 1 an à partir du 04/03/24

EL KHALAOUI ISSAM 28/04/79 suspendu 6 matchs

CARTES JAUNES JOURNÉE DU 10/03/2024



DIVISION 1 :

CAD IXELLES :ARAUJO GUSTAVO 248580-**GENKIDAMA** :ALLALI MOHAMED 291062-
VANDAMME GREGORY 291001-**KRASNA** :MITRIC CONSTANTIN 235022-BRUJA
GHEORGHE 235011-**FC RUMELI** :BABACAN MIKAIL 262044-TEKER DERUIS 262001-
TUNCER EMRAH 262021-SEN HARAN 262005-ELBAKALI ISSAME 262035-
SUCEAVA :DULCEANU TUDOREL 243118-**ANDERLECHT CITY** :SARAC MURAT 232008-EL
FILALI YASSINE 232061-AKYUZ MEHMET 232007-

DIVISION 2 :

ASCS BELGIUM/ :JEBBAR YASSINE 293073-**SIMON'S** :MENDEZ VELEZ KEVIN 300152-
TRADORE ALLASSANE 300139-**CROSSING SCH** :BAKHTI SAMIOR 231096-

DIVISION 3 :

ANATOLIE 95 :VARDAR AYTAC 263347-**HELLAS** :GIORGIO SALVATORE 282169-

DEUX JAUNES MEME RENCONTRE : X



CARTE ROUGE :

D2-CROSSING SCH :CHAIB YOUSFI HAMZA 231103-

FEUILLE D'ARBITRAGE REMISE TARDIVEMENT A L'ARBITRE

ANDERLECHT CITY 13H05-

FEUILLES D'ARBITRAGE INCOMPLETES OU ERRONEES :

CAD IXELLES (1)-ANDERLECHT CITY (1)-RENAISSANCE (1)-MAGHREB (1)-
VILA REAL (1)-ANATOLIE 95 (3)-

BOITE DE SECOURS NON PRESENTEE : X

SUSPENDU journée 24/03/2024

En cas de remise, la suspension est automatiquement reportée à la journée suivante.

ANDERLECHT CITY :

YILDIZ MEHMET 232030

CAD IXELLES

PINHEIRO MARCOS 248693

NERES DA SILVA REGINALDO 248703

SUCEAVA :

PUSCASU DUMITRU 243002

RENAISSANCE

GUERFTI AMRANI MUSTAFA

ANATOLIE 95 :

SERBEST ZAFER 263473

VARDAR AYTAC 263471

OS LUSITANOS

OLIVEIRA PEDRO 289328

Suspension pour 2e carte jaune reçue le 17/03/24 : Nom + Prénom +Licence + date 1^{er} carte jaune. Pas de date = 2 cartes même rencontre.
SAUF AVIS CONTRAIRE date de suspensions le 14/04/24 (suivant le calendrier de l'équipe concernée)

RUMELI :

SEN HAKAN 262005 10/03/24

SUCEAVA :

TODEREAN ANDREI 243153 28/01/24

U.LATINA :

PICON SAAD CHRISTIAN 242009 11/02/24 1j PC

FORFAIT

Tout forfait dans les 5 dernières rencontres sera taxée d'une amende prévue au ROI.
Au club de faire attention et bien lire la liste des amendes reçue en début de saison, à l'inscription,

L'investissement personnel est le fait de faire volontairement des efforts afin de faire réussir un projet avec un but et de donner de soi-même



CARTE FÉDÉRALE du 18/03

180324H146P RIBEIRO LOESCH VINICIUS

180324H147 MITRIK MYKOIA

VILA-REAL

FC KRASNA

VALABLE

27/05/24

27/05/24

DÉSIGNATION DES ARBITRES

Les changements de terrain paraissent au Forward, les arbitres sont priés de prendre note au fur et à mesure de leur parution.

DEPORTIVO a paru dans le forward n°9 et joue au terrain RENAN à Schaerbeek (CROSSING)

Rencontres du dimanche		Arbitres	
24/03/24			
Division 1-Senior			
15h15	CAD IXELLES	PICNIK MOL FP	. MELHAOUI
12h00	FC KRASNA	SUCEAVA FC	. VOZARU
*****	FC RUMELI	ASCS BELGIUM	. 1-0 FF CA
14h15	LA LOUVE	ANDERLECHT CITY	. ACACIO
14h00	GENKIDAMA	FC UNIREA	. SBAITI
Division 2-Vet			
15h00	TUNISIA SPORT	RENAISSANCE	. ERRACHIDI
13h00	MAGHREB UNITED	MATKOPEN MG	. EL HAMOUTI
Division 3-Vet			
12h30	LA LOUVE	U.LATINA	. HASSAN
13h30	ANATOLIE 95	IGDIR 76	. CHAHBOUNE
13h00	OS LUSITANOS	U.TANGEROIS	. ZIANE
15h00	ENT.VETERAN MOL	CAD IXELLES	. MESBAHI
match amical 15h00 MAHRABA SB – CHARLEMAGNE			OULJI

Désistement arbitres : [Président/Sélectionneur MOUMNI 0476.781.839](tel:0476.781.839)

dimanche	Rencontres du	Arbitres
31/03/24	<p>Pâques Pas de rencontre</p> 	

RÉSULTATS OFFICIEL

NON COMMUNIQUE : x
 DÉCLARATION DE FORFAIT : ASCS BELGIUM VET
 ZONE NEUTRE non respectée : X

ROYALE FTF D1S

25 ^{ème} Journée du 17/03/2024			
LA LOUVE	1	1	RUMELI
SEZURENSE	FG		KRASNA
GENKIDAMA	6	8	BXL FAMILY
DEPORTIVO BXL	4	3	ASCS BELGIUM
UNREA	6	0	ANDERLECHT CITY
SUCEAVA	1	1	BEIRA ALTA

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	CAD XELLES	52	19	17	1	1	79	18	61
2	UNREA	51	20	17	0	3	102	20	82
3	KRASNA	43	19	14	1	4	50	26	24
4	BXL FAMILY	41	20	13	2	5	97	49	48
5	DEPORTIVO BXL	38	23	12	2	9	71	70	1
6	SUCEAVA	37	21	11	4	6	61	46	15
7	PICNIC MOL FP	32	21	9	5	7	54	54	0
8	GENKIDAMA	31	22	10	1	11	81	61	20
9	LA LOUVE	17	21	5	2	14	46	73	-27
10	RUMELI	16	21	4	4	13	26	91	-65
11	ANDERLECHT CITY	11	21	3	2	16	23	90	-67
12	ASCS BELGIUM	10	19	3	1	15	42	84	-42
13	BEIRA ALTA	9	21	2	3	16	29	79	-50
14	SEZURENSE (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0

ROYALE FTF D2V

25 ^{ème} Journée du 17/03/2024			
NEW TEAM	FG		MATKOPEN
RENAISSANCE	2	2	CROSSING SCH
ASCS BELGIUM	F	1	FC BELGIUM

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	RENAISSANCE	48	18	15	3	0	65	18	47
2	CROSSING SCH	44	19	13	5	1	64	17	47
3	VILA REAL	40	18	12	4	2	59	20	39
4	FC BELGIUM	28	20	8	4	8	42	46	-4
5	ASCS BELGIUM	26	19	8	2	9	35	42	-7
6	NAHDA 96	23	19	7	2	10	36	44	-8
7	MAGHREB UTD	21	19	6	3	10	50	63	-13
8	MATKOPEN	18	18	5	3	10	31	45	-14
9	CHARLEMAGNE	17	20	5	2	13	35	51	-16
10	TUNISIA SP	15	18	4	4	10	27	46	-19
11	SIMON'S	8	16	2	2	12	27	79	-52
12	NEW TEAM (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0

ROYALE FTF D3V

25 ^{ème} Journée du 17/03/2024			
HELLAS	1	9	U-MAROLLES
MARHABA SB	1	4	CAD XELLES
U-TANGEROIS	6	1	IGDIR 76
VILVOORDE CITY	4	1	ANATOLIE 95
U-LATINA	3	1	ENT VETERAN MOL

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	U-MAROLLES	58	21	19	1	1	99	28	71
2	U-TANGEROIS	44	19	14	2	3	81	23	58
3	OS LUSTANOS	42	21	13	3	5	51	26	25
4	CAD XELLES	33	21	10	3	8	44	37	7
5	IGDIR 76	30	20	10	0	10	43	52	-9
6	LA LOUVE	28	17	9	1	7	43	31	12
7	VILVOORDE CITY	27	20	8	3	9	43	50	-7
8	U-LATINA	25	20	7	4	9	26	25	1
9	ANATOLIE 95	22	20	7	1	12	43	59	-16
10	MARHABA SB	20	21	6	2	13	29	69	-40
11	ENT VETERAN MOL	19	21	6	1	14	29	60	-31
12	HELLAS	4	21	1	1	19	24	95	-71

